



AVIS PUBLIC
MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR
L'ANNÉE 2017

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 11 septembre 2017 une résolution visant à modifier la résolution 2016-12-264 adoptée le 12 décembre 2016 ;

QUE la résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 afin de se conformer aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017 est modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire fixée au mardi 10 octobre 2017 est supprimée.
- La séance ordinaire fixée au lundi 13 novembre 2017 est repoussée au lundi 20 novembre 2017.9510
- La séance ordinaire prévue le 11 décembre 2017 est maintenue.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 est disponible pour consultation à la réception de la Ville et sur le site Internet de la Ville ;

QUE conformément aux *articles 361 et 362 de la Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 13^e jour du mois de septembre 2017.

Me Karen Loko
Greffière